

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

~~~~~

**OBJET** : Subventions allouées aux associations de Plateau d'Hauteville en 2025

Séance du 26 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars à dix-huit heures et trente-six minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le douze mars deux mille vingt-cinq.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 23**

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BOURGEAIS Didier, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, GERBAULET Geneviève, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole

**Membres absents excusés avec pouvoir : 4**

BOYER Corinne pouvoir à Madame Gaëlle FORAY, DOMINGUEZ Solange pouvoir à Madame Claire BILLON BERTHET, MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE, ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 2**

GUILLERMET Maria, LYAUDET (MARIN) Jessie

**Secrétaire de séance** : Madame Nicole ROSIER

**En présence de 23 conseillers, 4 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants.**

Conformément aux propositions de la Commission Finances du 10 mars 2025,

Conformément à l'annexe 1 (tableau des subventions 2025) de la présente délibération.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, avec 25 voix POUR et 2 ABSTENTIONS de Gaëlle FORAY et le pouvoir de Corinne BOYER**

- **VOTE** les subventions aux associations et événements 2025 s'élevant à la somme globale de **187 041,40 €**, dont la liste est jointe au budget voté cette même séance.
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont prévus au chapitre 65 du budget 2025, comme suit :
  - article 657363 pour 40 000,00 €,
  - article 65748 pour 147 041,40 €.
- **PRECISE** que les subventions d'un montant supérieur à 23 000 € doivent faire l'objet d'une délibération spécifique et d'une convention avec l'organisme qui en bénéficie.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

